



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022 A 20 H 30**

PRESENTS :

M. Franck CALAS, Maire ;

Mmes, MM Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Didier REY Jocelyne ROLLET Adjoints.
Marie-Laure KNEPERT, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Magali ROBERT, Camille THETE, Thomas VANNIER Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Eric DE CLAVIERE à Jocelyne ROLLET

ABSENTS : Thierry CHABANON

Monsieur le Maire, CALAS Franck, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Jocelyne ROLLET

Le compte-rendu valant procès-verbal du 27 juillet 2022 sera validé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – FNACA : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle émise par la FNACA ayant pour objet l'acquisition d'un nouveau drapeau.
Il est proposé de verser la somme de 100.00 €.

**OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
DECIDE :**

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.00 € à la FNACA pour l'acquisition de leur nouveau drapeau
- d'autoriser M. Franck CALAS, le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Commentaires :

Alexandre QUILLIEN : Qu'est-ce que la FNACA

Franck CALAS : Il s'agit de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie.

Magali ROBERT : Y-a-t-il plusieurs communes qui participent ? Combien coûte ce drapeau ?

Franck CALAS : Oui il y a plusieurs communes qui participent car le coût total pour l'acquisition de ce drapeau est de 900 €.

Jean-Pierre CHAMPION : Il s'agit d'un drapeau personnalisé ce qui explique ce prix élevé.

2 – Validation du devis ACERE : branchement à la terre de 5 point lumineux au lotissement du Caton --→ Point annulé car devis non reçu

3 - Décision modificative n°2

Le Maire explique que pour pouvoir payer certaines factures il s'avère nécessaire de faire des mouvements de crédit en fonctionnement :

Fonctionnement dépenses :

022 (dépenses imprévues) : - 100.00 €

6474 (versement autres œuvres sociales) : + 100 €

615232 (réseaux) : - 2921.07 €

65548 (autres contributions) : +2921.07 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE les mouvements de crédit listés ci-dessus et

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Modification de la délibération concernant l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21/07/2022, l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validée (délibération 2022-07-02).

Après réception de celle-ci par la Trésorerie, notre conseiller aux décideurs locaux nous a suggéré de déroger à la règle du prorata-temporis pour les amortissements étant donné que nous sommes une commune dont le nombre d'habitants est <3500.

OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- DE DEROGER à la règle du prorata-temporis concernant les amortissements.

- D'AUTORISER M. Franck CALAS, Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5 – Désignation d'un correspondant incendie secours

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que Madame la Préfète de l'Ain, suite au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, demande la nomination d'un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal et ce avant le 1^{er} novembre 2022.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires.

Seul Monsieur Jean-Pierre CHAMPION se propose. Il est donc désigné comme correspondant incendie secours. Un arrêté sera fait.

Commentaires :

Camille THETE : Quel est le rôle de ce correspondant ? Est-ce lui qui sera contacté en cas de sinistre ?

Franck CALAS : Je suppose que oui en tout cas le rôle du correspondant est d'informer et sensibiliser les habitants, de participer à l'élaboration d'arrêtés ou autres documents concernant la défense incendie.

Thomas VANNIER : Cette demande est-elle due aux feux de forêts de cet été en Gironde ?

Franck CALAS : Non je ne pense pas, ce n'est pas précisé.

V/ Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION :

- rappelle que la manifestation Réalité Virtuelle se déroulera le 17 septembre prochain. Conjointement avec la commission de Philippe MABRU celle-ci sera agrémentée d'ateliers « Manga » et de jeux vidéos.
- informe qu'une réunion de sa commission sera fixée avant le 15 novembre prochain, date butoir, pour travailler et retourner le dossier « Villes et Villages Internet ».
- notifie qu'un point sera fait sur l'état des comptes budgétaires avec la secrétaire de mairie début octobre.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- Concernant la manifestation « Réalité Virtuelle » la D.L.P. (en partenariat avec la bibliothèque) a prêté du matériel supplémentaire : 3 consoles de jeux, 1 Oculus et 1 vidéoprojecteur). 3 intervenants seront présents : 2 pour les animations « Manga » et 1 pour la réalité virtuelle.
- En accord avec la directrice de l'école et la bibliothèque, M. DUTIN Gilbert, reconduit l'accueil des classes à la bibliothèque. Cela débutera dans la deuxième quinzaine de septembre.
- Une administrée a envoyé une demande à la bibliothèque pour faire des ateliers créatifs moyennant rétribution. En accord avec les membres de sa commission il a été décidé de refuser. La commission prendra contact avec elle pour voir s'il serait possible de mettre un partenariat en place pour la création des décorations de Noël.
- Le nombre de participants au prix « Jeunes lecteurs » est maintenant de 4 suite à 3 désistements. La remise du prix, prévue le 22 octobre prochain, se fera à la garderie car la salle polyvalente est occupée.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

- Urbanisme : la réunion de rentrée de la commission urbanisme s'est tenue ce soir. Les dates des prochaines réunions qui se tiendront jusqu'à la fin de l'année ont été transmises.
- Développement durable : une réunion sera fixée prochainement.
- Le SMIDOM reconduit son opération broyage des végétaux. Il a été décidé de reconduire le broyage des sapins en janvier 2023 car cette opération avait eu un franc succès cette année. Il semble plus compliqué de mettre en place broyage à domicile. Il a donc été convenu de ne pas y participer.

Commentaires :

Philippe MABRU : Pour le broyage à domicile cela dur qu'une journée ?

Franck CALAS : Tout dépend le nombre de personnes. A savoir que le tarif est de 40 € de l'heure et que le broyat est laissé aux particuliers. Il faudrait donc que les habitants se regroupent.

Frédéric MARTINEZ : Quelle est la taille maximale des branches que l'on pourrait broyer ?

Franck CALAS : 15 cm de diamètre. Afin de répondre à vos questions je vais vous faire lecture du courrier envoyé par le SMIDOM.

Jocelyne ROLLET : Une commune voisine a fait cette opération l'année dernière et cela n'a pas eu de succès.

Didier Rey informe que :

- Guillaume TROUBAT a repris le travail à 100 % et s'est inscrit pour passer l'examen professionnel d'agent de maîtrise.
- Des débordements des eaux pluviales ont été constatés rue des Couchoux. Ils sont dû au fait que, suite à l'élagage, les branchages n'ont pas été enlevés. Il a été demandé aux employés de le faire avant les prochaines pluies.
- Suite au rendez-vous avec M. SALEMBIER Xavier, de l'ONF, il est convenu de vendre la stère de bois en 4 mètres de long au prix de 40 €. Les habitants de la commune seront privilégiés ainsi que les acheteurs fidèles. Un nettoyage de la nouvelle plantation sera fait fin septembre. Il a été constaté un bon taux de reprise des plants (75 %) à confirmer au printemps. Voir avec la Société de Chasse car des sangliers viennent abîmer les plantations.
- Le boîtier électrique extérieur de la salle des fêtes a été posé.
- La réfection du chemin de Bey est abandonnée car trop coûteuse. La commune bouchera juste les trous avec du concassé.
- Il faudrait voir s'il serait possible de faire une réunion semestrielle ou annuelle avec les agriculteurs afin de discuter avec eux sur divers sujets : leurs attentes, l'entretien des chemins, plantations de haies, etc.....
- Qu'il serait nécessaire de changer les jeux d'enfants qui deviennent obsolètes : créer un programme pluriannuel.
- La guirlande achetée chez Décolum était abîmée lors de la livraison. Elle a donc été refusée.
- Le rapport de la sté ANTEMYS concernant le parking du Cheval Blanc a été reçu. Trois solutions pour l'évacuation des eaux pluviales sont proposées. La pose d'une citerne enterrée avec régulation du trop plein semble le système le plus adapté.

Il demande aux membres du conseil s'ils valident le montant du devis de la Sté Cottey pour la réparation de la clôture d'un administré qui a été abîmée lors de la fête de la Musique. L'ensemble des membres donne son accord.

Monsieur REY donne la parole à Camille THETE pour parler du rendez-vous qu'elle a eu avec M. BRAILLON, architecte sélectionné pour les travaux à venir du Cheval Blanc et les membres de la commission.

Elle nous informe que :

- Une première esquisse a été présentée par M. BRAILLON (document transmis aux membres du Conseil).
- Il faut définir exactement si les lieux seront une annexe de la Mairie ou un ERP.
- Il serait judicieux de se rapprocher de commune qui ont déjà mis en place ce genre de projet.
- La pose du poêle à bois devient urgente étant donné que l'hiver arrive. Trois devis ont été demandés (pour l'instant un seul nous est parvenu, nous attendons les autres).

Commentaires :

Franck CALAS : Concernant la salle polyvalente l'électricien mandaté par la Sté Durafrroid est venu sur place et nous enverra un devis sous 15 jours.

V/ Questions diverses

Monsieur Franck CALAS demande si tout le monde a bien reçu l'invitation de l'AMF. Réponse positive de l'ensemble du Conseil.

Il informe que :

- Il a eu un rendez-vous avec Madame DREVET du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône afin de faire un état des lieux des mares présentes sur la commune. En effet le Syndicat recherche des projets de réhabilitation de mares et réserves d'eau (ils peuvent être subventionnés à 100 %). Elle recense donc tous les projets qui seront validés ou pas au printemps.
- Il a reçu des membres de l'association de tarot dont le siège secondaire est à Mogneneins. Seules les personnes adhérentes pourront venir les jeudis soirs de 20h à minuit.
- Demain un rendez-vous est prévu avec des habitants de la commune qui voudraient s'associer avec elle pour réhabiliter les chemins disparus, sensibiliser les habitants au sujet des déchets sauvages, replanter des haies, etc...
- Le rapport 2021 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est disponible au secrétariat.

Frédéric MARTINEZ demande si la commune est protégée quant aux tarifs de l'électricité. Monsieur Jean-Pierre CHAMPION lui répond positivement car nous avons signé un marché mutualisé.

Camille THETE nous informe que des personnes de la commune se sont fait connaître pour faire partie de la commission « marché ». La commission extra-communale sera créée lors du prochain conseil.

Commentaires :

1 - les mares :

Marie-Laure KNEPERT : En quoi consiste la réhabilitation d'une mare ?

Franck CALAS : A nettoyer la mare et ses abords, voir la réaménager de façon à ce que toute la faune puisse s'en servir.

2 - la réhabilitation des chemins disparus :

Jean-Pierre CHAMPION : Il serait alors nécessaire de créer ensemble une commission extra-communale.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 23 h 00.

Le Secrétaire de Séance
Jocelyne ROLLET



Le Maire,
Franck CALAS



